

FICHE-CONSEIL

Outil d'aide aux obligations d'information et formation à la sécurité

Procédure de déclaration à déroger pour affecter aux travaux interdits pour les jeunes de plus 15 ans et de moins de 18 ans inscrits en formation professionnelle. Application du décret n° 2015- 443 du 17/04/2015

Peu familiarisés avec l'activité professionnelle et le milieu de travail, les jeunes ne sont pas toujours aptes à repérer les risques encourus, ni à réagir s'ils surviennent. Ils peuvent également manquer de maturité physique et psychologique. Ils peuvent ne pas être conscients des devoirs de leur employeur et de leurs propres droits et responsabilités. Ils peuvent manquer de confiance et ne pas oser parler d'un problème. C'est pourquoi l'accueil des jeunes dans votre entreprise nécessite une formation à la sécurité qui doit comporter, à la fois, une formation aux risques liés au milieu professionnel et des recommandations destinées à favoriser l'adaptation du jeune à la vie professionnelle et à ses contraintes. Les futurs stagiaires/apprentis doivent acquérir des comportements sûrs dans le cadre d'une démarche de prévention. En conséquence, ils sont formés à l'utilisation des équipements de travail et produits, notamment dangereux, qu'ils auront, le cas échéant, à manipuler en fonction de leur formation, lors de leur période en milieu professionnel.

Si le futur stagiaire/apprenti est amené à utiliser des équipements de travail dangereux ou à effectuer des travaux dangereux, une formation à la sécurité est obligatoire et doit être mise en place par le maître de stage ou d'apprentissage.

Fiche-conseil

Outil d'aide aux obligations d'information et formation à la sécurité

Thèmes à traiter avec le jeune mineur et à reprendre sur l'attestation de formation

Description de l'entreprise

- Les différents bâtiments
- La localisation des vannes d'eau et de gaz, du tableau électrique, du téléphone et des numéros utiles (*N° d'urgence...*)
- L'organisation de l'entreprise
- Les différentes activités
- Le fonctionnement de l'entreprise et des règles de vie commune (*exemple : règles d'utilisation du téléphone portable...*)

Dispositions sur les obligations en matière de sécurité

- Instruire le jeune mineur sur les précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celle des autres personnes
- Présentation commentée du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et des mesures de prévention mises en place pour se protéger des risques identifiés dans le document

Formation à la sécurité : 3 axes

1) Sur les conditions de circulation (règles sur la circulation des engins et des personnes, issues et dégagements de secours en cas d'incendie, consignes d'évacuation...)

2) Sur les conditions d'exécution du travail

- Les procédures et les modes opératoires retenus pour travailler en sécurité.
- Les comportements et les gestes les plus sûrs en ayant recours à des démonstrations (*exemples : conduite d'un autoporté attelé d'un outil entraîné, débroussaillage d'un chantier forestier, utilisation d'un taille-haie dans le cadre d'un chantier d'aménagement paysager...*).
- Le fonctionnement des dispositifs de protection (*exemple : arrêt d'urgence*) et de secours (*exemple : extincteur*).

Le tableau ci-dessous, établi à partir de différents exemples, peut vous aider à évaluer le jeune dans l'exécution d'une tâche. En aucun cas, il ne se veut exhaustif.

Chaque matériel est différent. Il est nécessaire d'évaluer les capacités du jeune mineur avant de l'autoriser à l'utiliser. Réalisez cette évaluation avec le jeune accueilli dans l'entreprise

Action	Acquis	Non acquis
Adapter l'équipement de travail à sa morphologie (réglage du siège, réglage du harnais de débroussailleuse, utilisation du siège assis debout...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reconnaître les commandes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrer le matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêter d'urgence le matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser le matériel en contexte de travail : <ul style="list-style-type: none">• atteler• dételer• prise en compte de l'environnement de travail (pente, chantier d'entraide)• réaliser des opérations combinées...	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si ces points sont acquis par le jeune, il peut utiliser le matériel sous votre responsabilité. Dans le cas contraire, il est nécessaire de renforcer les apprentissages.		

- Les équipements de protection individuels (EPI)
 - L'utilité des EPI
 - L'obligation en ce qui concerne le port des EPI
 - La présentation, la méthode d'utilisation et l'entretien des EPI (à l'aide de la notice d'instruction en français)

3) Les conduites à tenir en cas d'accident

- En cas d'accident ou d'intoxication (affichage des n° d'urgence)
- La présence des moyens de secours (trousse de secours, extincteur...)
- Les instructions en cas de sinistre

Exemple d'attestation de formation à la sécurité

Attestation de formation à la sécurité

Je soussigné(e)

Né(e) le

Employé(e) ou stagiaire de

En tant que

À partir du

Certifie avoir reçu une formation à la sécurité le

Thèmes abordés

Documents consultés ou remis

Dispensée par

À

Date

Signature de l'employé(e) ou du stagiaire

Je soussigné(e)

Certifie avoir dispensé une formation à la sécurité le

À

Date

Signature de l'employeur